



Autoentrepreneur

Par lairette

J'ai eu affaire, l'an dernier, à un autoentrepreneur malhonnête, les travaux ont été mal exécutés (je l'ai constaté après la fin des travaux) et bien sûr, il ne veut rien savoir.

Il a exigé le paiement d'une bonne partie des travaux en liquide, j'ai du accepter car il menaçait de tout laisser en plan. Je sais que je n'aurais pas du accepter mais j'avais peur de me retrouver avec un chantier non terminé, d'être obligée de payer quelqu'un d'autre pour terminer ce qui m'aurait coûté cher. Il a profité de ma vulnérabilité (âgée et malade) Pour mon cas personnel, je sais que j'ai peu de recours mais ce que je voudrais surtout c'est l'empêcher de nuire à d'autres personnes.

Qu'est-ce que je peux faire sans que cela me retombe dessus ? Le dénoncer au fisc, à l'ursaff ?

Merci de votre réponse